

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BSV CASSIS n° 2 du 13 avril 2018



Relevé des stades

NB secteurs tardifs : C3-D

NB secteurs précoces : D-E1

BD, RN, AND : entre D et E2



Stade E1 = 1^{er} bouton dégagé

Étant donné les températures prévues pour les prochains jours, la floraison va bientôt commencer.

Anthracnose

Pas de symptôme observé hier.

Sur l'appareil de surveillance installé à Beaune, d'importantes projections de spores ont été observées après chaque pluie de ces derniers jours.

Le stade de début de sensibilité étant maintenant atteint, les contaminations peuvent commencer à se produire.

Précision : lorsque les formes de conservation ont atteint leur maturité complète, des projections se produisent généralement à la suite de chaque épisode pluvieux, jusqu'à épuisement du stock de spores.

Mais les contaminations ne sont pas systématiques, car certaines conditions climatiques mal connues (probablement une certaine continuité du taux d'humidité) sont ensuite nécessaires.

L'infection de l'année antérieure et la pluviométrie locale sont des paramètres à prendre en considération pour établir le risque de chaque parcelle, auxquels on peut ajouter la détection des tous premiers symptômes.

Pucerons

Quelques symptômes de pucerons jaunes ont été observés par foyers peu intenses.

Bien que très visibles du fait de l'importante décoloration des feuilles piquées, ces attaques restent très généralement d'une fréquence faible, et représentent peu de risque pour la culture.



Boursoufflures et rougissements dus aux pucerons jaunes installés sur la face inférieure de la feuille.

Chenilles

Le début de période de risque de présence des cheimatobies coïncide généralement avec le début de floraison.

Ce stade sera atteint au cours de la semaine prochaine pour de nombreuses parcelles.

Ce ravageur difficile à observer lors des premiers stades de la chenille peut occasionner d'importants dégâts sur les fleurs.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional EcoPhyto.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan EcoPhyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement